

# A propos de l'enseignement des langues mineures

Autor(en): **Montandon, Chs.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **80 (1953)**

Heft 11

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-228693>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## A propos de l'enseignement des langues mineures

C'est un problème dont on commence à comprendre l'importance. D'autant plus que certaines de ces langues mineures, ayant il est vrai acquis leur majorité littéraire, sont devenues du jour au lendemain, à la suite d'événements historiques fortuits, langues officielles d'un pays : norvégien, tchèque, finnois, flamand, catalan, rétoroman ; en Eire (Irlande), on voit ce phénomène inouï d'un dialecte celtique refoulant victorieusement une langue internationale comme l'anglais.

En France, on peut considérer la question comme réglée à la plus grande satisfaction des mainteneurs. Par décret officiel, non seulement sont enseignés dans les écoles les idiomes « étrangers » (allemand en Alsace-Lorraine, flamand dans le Nord, celte en Bretagne, basque et catalan dans les Pyrénées, italien en Corse) et le provençal (considéré à juste titre comme langue littéraire), mais encore les patois demeurés vivaces (gascon, auvergnat, dauphinois, normand, etc.). Il en sera probablement de même pour le wallon en Belgique.

Qu'en est-il chez nous ? Disons tout d'abord qu'il y a beau longtemps que les patoisans fribourgeois et valaisans devraient avoir obtenu l'enseignement de leur vieux parler. Mais, pour les Vaudois aussi, il est temps de mettre un terme au « laisser faire, laisser passer ». Et de faire un sort à cette affirmation stupide : pas de patois à l'école quand on ne sait même pas bien le français ! Une municipalité refusa de soutenir le *Conteur* parce que « faut pas nous parler du patois quand on

sait pas le français comme y faut » (cet aveu est tout de même un comble de la part d'une telle autorité) ; ces Messieurs pensent-ils mieux parler français en banissant le patois ? Les faits prouvent le contraire. Beaucoup de maîtres sont heureusement à nos côtés, et des établissements comme l'Ecole supérieure de commerce sont abonnés au *Conteur*.

On sait assez reconnaître qu'outre-Jura on parle mieux la langue de Rabelais que chez nous : et pourtant, une bonne moitié de la France est dialectale, et ces dialectes sont enseignés officiellement. Il est faux et ridicule de prétendre que le patois nuit au français : bien au contraire ! l'étude du patois est le meilleur moyen de comprendre les finesses du français, c'est aussi une merveilleuse porte d'entrée vers l'étude comparée des langues romanes ; apprendre le vieux français est un jeu pour le patoisant, et l'étude du latin, de l'italien, etc. est pour lui grandement facilitée, le patois étant demeuré plus près de ses origines que le français. Cela est justement l'un des motifs invoqués par le gouvernement français pour introduire les dialectes à l'école,

Si les Vaudois parlent un français généralement incorrect, la faute n'en est pas au patois. Il y a les germanismes, et puis il y a autre chose, dont voici un exemple : le Vaudois dit (et cela provoque les railleries des autres Romands) « là-bas en haut », « là-bas en bas » ; le patois n'y est pour rien, qui disait lui : *lé d'amon* (là-haut) et *lé d'avau* (là-bas). Si notre enseigne-

ment avait mieux compris la chose, il n'y aurait jamais eu ce passage désastreux d'un parler qu'on ne sait déjà plus à une langue qu'on ne sait pas encore, et le Vaudois dirait bellement « en amont » et « en aval », pour en haut, en bas. Par ailleurs, il est prouvé que les gamins fribourgeois parlent un meilleur français que leurs camarades vaudois (côté accent bien entendu mis à part) ; et cependant, dans presque tout le canton voisin, les gosses ne parlent que patois jusqu'à l'âge de sept ans, et ils apprennent en général le français à l'école, comme les Alémaniques l'allemand.

Notre corps enseignant ne peut plus laisser nos élèves ignorer jusqu'à l'existence même de notre parler terrien : nos livres d'histoire disent bien qu'on parlait grec à Athènes et latin à Rome, il faut donc qu'on sache, par simple souci de vérité, que le patois fut la seule langue du peuple vaudois et romand pendant des siècles. Vous trouvez des gens disant qu'on parle italien en Anniviers et allemand en Gruyère, parce que du moment que ça n'est pas du français, ça ne peut être que de « l'étranger ».

Nous avons demandé l'introduction de quelques chants patois à l'école primaire et secondaire ; nous l'avons obtenue... théoriquement du moins. Toutefois, tant que ces chants n'auront pas été imposés, notre revendication ne sera pas satisfaite. Le répertoire des chants en patois vaudois est pourtant assez riche : la *Fita dau Quatooze*, la *Tsanson dau fretei*, la *Tsanson dei z'effoillè*, la *Tsanson dei vegnolan*, la *Tsanson dau tserroton*, la *Tsanson dei fénéson*, etc., sans compter les « classiques » comme le *Ranz des vaches*, le *Cé qu'è l'aino*.

La logique dit qu'un régent ne peut faire chanter ses élèves en patois s'il n'a lui-même aucune notion du vieux langage. C'est pourquoi le principe

d'une heure mensuelle de patois à l'École normale doit s'imposer : il y a dans cet établissement un professeur qui est aussi un patoisan de valeur. Dès lors, nous ne voyons pas au nom de quoi on refuserait au patois vaudois ce que la France, *mère-patrie du français*, a accordé à ses dialectes, et dans une mesure infiniment plus grande. Charles Nodier, le grand littérateur français, disait : « Celui qui ne sait son dialecte, ne sait son français qu'à demi. »

Qu'on nous entende bien : si l'on peut souhaiter que Valaisans et Fribourgeois obtiennent l'enseignement officiel de leur patois à l'école, l'on sait bien aussi que telle prétention est devenue ridicule dans notre canton, le patois n'y étant plus parlé couramment ; considérant les réalités en face, on ne demande que d'initier nos futurs régents aux chants patois figurant au programme scolaire, de leur en traduire les paroles, de leur apprendre à les prononcer et à les rythmer. C'est tout, et c'est assez.

Ce programme sera réalisé. Le mouvement de maintenance dont nous parlons triomphe dans nombre de pays. L'histoire des langues est, comme la mode, un perpétuel recommencement. La roue a tourné. *Si rétrogrades il y a, ce sont dès lors les adversaires de ce nouvel état d'esprit.*

Chs Montandon.

P.-S. — Nous demandons à nos lecteurs et amis de bien vouloir nous indiquer les écoles où l'on chante patois ; nous dresserons un tableau d'honneur de ces régents intelligents. Nous plaçons déjà au palmarès la primaire supérieure d'Oron-la-Ville, la primaire de Savigny, la primaire de Bettens (félicitations à ce jeune instituteur !), enfin la primaire de Saint-Triphon qui a chanté la *Fita dau Quatooze* le 14 avril.